

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Déclassement des parcelles A n° 25-27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde - ancien marché bio**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à 19 h 35 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le douze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, M. Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,  
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 18 décembre 2014**

**OBJET : Déclassement des parcelles A n° 25-27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde - ancien marché bio**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1,

Vu sa délibération du 18 décembre 2014 constatant la désaffectation du domaine public des parcelles A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde,

Considérant la volonté de la Ville de céder une partie des parcelles A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde en vue de la réalisation d'une opération de construction de logements,

Considérant l'obligation de procéder au déclassement desdites parcelles préalablement à leur aliénation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : MM. Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

DECIDE le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. Jean-Jacques Campan*